

DÉPARTEMENT DU NORD ARRONDISSEMENT DE LILLE CANTON DE TEMPLEUVE COMMUNE DE GENECH	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL</b> <b>SÉANCE DU 12 SEPTEMBRE 2023</b>
--	---

Référence	<p>L'an deux mil vingt-trois, le douze du mois de septembre à dix-neuf heures trente minutes, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni au sein de la salle polyvalente de Genech, sous la présidence de Madame Anne WAUQUIER, Maire, suite à la convocation qui lui a été faite et dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie, le sept du mois de septembre deux mil vingt-trois, conformément à la Loi.</p> <p><u>Présents</u> : Anne WAUQUIER, Maire – Laurence DUPISSON, David MERLIN, Hélène SOULARD, Stéphanie BLANCHARD, Adjoints – Sophie BERQUÉ, Jean-Christophe CARLIER, Jacques DEGRAEVE, Pascal GRULOIS, Hervé GUYON, Fleury LOYEZ, Hugues MALFAIT, Milva MASSE, Patricia MOISSETTE, Emmanuelle PASCAL, Francisco SERRA, Conseillers Municipaux.</p> <p>Formant la majorité des membres en exercice.</p> <p><u>Excusés</u> : Pierre DORCHIES qui donne pouvoir à Stéphanie BLANCHARD ; Gautier MARSON qui donne pouvoir à David MERLIN ; Hervé CAPELLE qui donne pouvoir à Jacques DEGRAEVE ; Stéphanie GERNEZ qui donne pouvoir à Anne WAUQUIER ; Guillaume LABARRE qui donne pouvoir à Hélène SOULARD ; Isabelle LEPOUTRE qui donne pouvoir à Laurence DUPISSON ; Virginie RENARD qui donne pouvoir à Milva MASSE.</p> <p><u>A été nommée secrétaire de séance</u> : Jacques DEGRAEVE.</p>
<b>DEL.051-2023</b>	
Objet de la délibération	
<b>Demande de financement au titre du Fonds de Concours de la Communauté de Communes Pévèle Carembault pour la création d'un city park.</b>	
Membres du Conseil Municipal	
En exercice : <b>23</b> Présents : <b>16</b> Qui ont pris part au vote : <b>23</b>	
Date de la convocation	
<b>7 septembre 2023</b>	
Date de publication	
Vote	
<b>A l'unanimité</b> Pour : <b>23</b> Contre : <b>0</b> Abstention : <b>0</b>	
<b>DÉLIBÉRATION N°051-2023 – URBANISME ET TRAVAUX / SÉCURITÉ ET ENVIRONNEMENT – TRAVAUX – CRÉATION D'UN CITY PARK – FONDS DE CONCOURS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PÉVÈLE CAREMBAULT – DEMANDE DE FINANCEMENT.</b>	

Sur rapport de Madame la Maire ci-dessous :

*La Municipalité ambitionne depuis plusieurs années la création d'un City Park sur la plaine de Sports, à proximité immédiate des terrains de football et de la salle Omnisports.*

*Ce nouvel équipement doit permettre d'enrichir l'offre d'activités proposée aux jeunes de la Commune, d'encourager la pratique physique et sportive et de créer un nouveau lieu de rencontre, notamment pour notre équipe féminine de football.*

*Le programme des travaux, défini avec l'aide de la Société SATD, Sports Activités Terrains Détentes, basée à Russ dans le Bas-Rhin, prévoit la fourniture et la pose d'un terrain multisports en scellement direct, telle que définie en annexe de la présente délibération.*

*Le coût total de l'opération est estimé à 81 645,25 euros HT, soit 97 974,30 euros TTC.*

*Conformément à l'engagement pris de rechercher systématiquement des financements pour la réalisation de projets, une demande de financement peut être déposée auprès de la*

Communauté de Communes Pévèle Carembault au titre du Fonds de Concours, pour l'opération précitée.

Je vous propose donc que le projet, dont le détail vient de vous être énoncé, soit validé et retenu pour un montant total de 81 645,25 euros HT et qu'une demande de financement au titre du Fonds de Concours soit déposée auprès des services de la CCPC dans les meilleurs délais.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à main levée par : – **23** voix pour – **0** voix contre – **0** abstention, **décide** :

- D'adopter l'opération de création d'un City Park sur la plaine de Sports, à proximité immédiate des terrains de football et de la salle Omnisports, telle que définie en annexe de la présente délibération.
- De donner son accord afin que soit déposée une demande de financement auprès des services de la CCPC, au titre du Fonds de Concours, pour les travaux de création d'un City Park, tels qu'ils viennent de lui être présenté.
- De demander à Madame la Maire de poursuivre la recherche de subventions auprès d'autres organismes.
- De demander l'autorisation anticipée de démarrage des travaux si besoin.
- De donner tous pouvoirs à Madame la Maire pour signer tous les documents, de nature administrative, technique ou financière, nécessaires à l'application de la présente délibération.
- D'arrêter les modalités de financement ci-dessous :

<b>Dépenses travaux HT</b>	<b>81 645,25 €</b>
Subvention de l'Agence Nationale du Sport (ANS) (25%)	20 411,30 €
Subvention CCPC (Fonds de Concours) (55%)	44 904,90 €
Autofinancement et emprunts (20%)	16 329,05 €

Signature du Secrétaire  
de Séance :

Ainsi fait et délibéré en séance publique,  
les an, mois et jour susdits. Pour copie  
conforme,

La Maire

Anne WAUQUIER

Ont signé au registre des délibérations le Secrétaire de Séance désigné ainsi que Madame la Maire de GENECH, conformément à l'Article L.2121-23, alinéa 2 du CGCT.

Le présent acte administratif sera notifié au représentant de l'Etat chargé du contrôle de légalité.

Dès sa transmission au représentant de l'Etat et dans un délai de deux mois à compter de sa réception en Préfecture, le présent acte administratif peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de la Collectivité ou d'un recours contentieux auprès du Tribunal Administratif de Lille.